

très grand nombre et, en fait, la réservation papale devenait presque toujours inutile.

Le décret de 1886 modifia cette façon de procéder en établissant que l'obligation de recourir au Saint-Siège pour en obtenir l'absolution ne serait plus strictement personnelle mais que l'intéressé, s'il ne pouvait ou ne voulait faire le voyage de Rome, devait se présenter par délégation ou faire acte de soumission par lettre, lettre écrite de sa main ou en son nom, ou bien par le confesseur qui demandera la faculté de l'absoudre. Le même décret permettait au confesseur d'absoudre de suite et directement son pénitent, lorsqu'il y avait péril de scandale ou d'infamie à attendre l'arrivée des pouvoirs demandés par lettres. Mais cette absolution ne devait être donnée qu'à la condition de recourir par lettre à Rome dans le mois qui suivait, et cela sous peine de retomber sous le coup de la même censure.

La question posée à Rome par Mgr l'évêque de Mende avait trait à l'extension des cas où il était permis d'absoudre directement et de suite le pénitent lié par une censure réservée au Pape. Si le délai d'absolution n'entraînait pas toujours le scandale ou l'infamie, il avait du moins toujours le grave effet de laisser le pénitent en état de péché mortel, jusqu'à ce que les lettres expédiées fussent arrivées à Rome et que la faculté d'absoudre en fut revenue. Or, le péril d'une âme qui, plusieurs jours durant, reste en état de péché mortel, n'était-il pas un motif suffisant pour permettre au confesseur d'absoudre de suite et directement son pénitent, à la condition encore de recourir, après l'absolution, au pape, par lettre, sous peine de *reincidence* ? La S. Congrégation de l'Inquisition a répondu affirmativement.

NOS RELIGIEUSES

ES retraites viennent de se terminer dans la plupart de nos maisons-mères. Les religieuses, par petits groupes de deux ou trois, parcourent nos rues et se préparent à regagner leurs communautés de campagne. On aime, en les rencontrant, à se rappeler cette belle page de Mailhard de la Couture.

La virginité est le plus beau fleuron de la couronne chrétienne ! Au front rayonnant de l'Église reluit cette perle blanche